

REGLEMENT DU CHALLENGE POUR CHIEN D'ARRET DE L' U.S.O.F.E.C.C.

A- BUT DU CHALLENGE :

- Promouvoir le travail du chien d'arrêt dans une éthique sportive auprès du public et aussi des chasseurs participants. Donner une approche différente de la chasse au travers du travail des chiens et ainsi contribuer à sa promotion auprès d'éventuels futurs chasseurs...
- Donner l'occasion aux chasseurs de rencontrer des participants et chiens de concours officiels pour rivaliser avec eux et se diriger peut être vers les concours de la société centrale canine.
- Apprendre à dresser et présenter son chien au travers des conseils des autres.
- Préparer un T.A.N. de la S.C.C. ou sa saison de chasse.
- Réunir et aider des personnes physiques ou morales pour organiser une compétition saine dans la convivialité en créant le lien entre elles.

B- DISPOSITIONS D'ORGANISATION A LA CHARGE DES ORGANISATEURS (Personnes physiques ou morales).

Pour organiser une épreuve du challenge U.S.O.F.E.C.C. il faut être adhérent et à jour de cotisation. Toutefois la première année de participation ne sera pas soumise à cotisation si l'organisateur s'engage pour une épreuve l'année d'après. Les personnes physiques ou morales organisatrices d'une épreuve garderont prioritairement la date similaire pour l'année d'après, les éventuels nouveaux organisateurs devront donc choisir des dates différentes pour que les épreuves ne se déroulent pas le même weekend. Les organisateurs auront toute liberté pour établir leur prix d'engagements et repas mais ceux-ci devront être prévus à l'avance et diffusés sur les bulletins d'engagements.

Les organisateurs devront répondre aux exigences suivantes :

- obtenir les autorisations nécessaires : détenteurs droits de chasse des terrains, préfecture, D.D.T. (direction départementale des territoires), D.D.C.S.P.P. (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations). Voir article code rural L211-23 qui régit ce genre de manifestation.
- disposer de terrains suffisamment grands pour permettre aux chiens de s'exprimer, s'assurer que le public puisse voir les concours.
- Mettre à la disposition des concurrents le règlement de l'épreuve et du challenge fourni par le secrétariat de l'U.S.O.F.E.C.C. section chiens d'arrêt (l'afficher sur le point de rendez vous de départ est conseillé).
- Fournir du gibier perdreaux ou faisans en quantité suffisante pour que chaque chien soit mis en présence. **Si certains utilisent dans les solos des systèmes style cage ou cloches pour la pose des oiseaux cela devra être stipulé sur les affiches, le programme, le site U.S.O.F.E.C.C., le calendrier et le bulletin d'engagement. En outre ce style d'artifice contestable en concours se devra d'être: le plus discret possible, mu par une cordelette (ou ficelle) discrète elle aussi pour déclencher l'envol, et sa taille ne devra pas permettre à l'oiseau de bouger.**
- Mettre à disposition de chaque juge au moins un poseur de gibier.
- Vérifier que chaque chien inscrit est identifié (tatouage ou puce) au fichier central de la S.C.C.
- Faire exclusivement appel à des juges U.S.O.F.E.C.C. sauf si ceux-ci sont indisponibles et proposent une autre personne. Les juges reçoivent théoriquement un défraiement dû par les personnes organisatrices selon l'annexe 1 article s2 du règlement intérieur de l'U.S.O.F.E.C.C. Les juges actuels (Mrs COMBET, GALOU et ANDRIEU) estiment que 30€ et un repas sont suffisants pour couvrir leurs frais vu la proximité des concours, évidemment ces sommes seront révisables en assemblée générale, si un juge devait venir de plus loin son défraiement sera décidé en concertation avec l'organisateur.
- Pour éviter les écarts de jugements les organisateurs devront faire juger la totalité d'une même classe au même juge.

-Afin de gagner du temps il sera demandé aux personnes organisatrices de fournir à l'avance aux concurrents le souhaitant un bulletin d'engagement disponible sur le site internet de L'U.S.O.F.E.C.C. Les organisations le désirant pourront se faire aider pour sa rédaction, un condensé du règlement sera fourni pour le verso.

C- OBLIGATIONS DE L'U.S.O.F.E.C.C. :

- Fournir et former des juges.
- Fournir un trophée par manifestation
- Fournir des listings adhérents aux organisateurs
- Fournir les renseignements juridiques aux nouveaux organisateurs
- Aider les organisateurs à créer leurs bulletins d'engagements, les diffuser ensuite sur le site internet.
- Récompenser les podiums du challenge (sorte de classement général).

D-REGLEMENT DE PARTICIPATION :

1-REGLES D'ENGAGEMENT:

Le challenge s'adresse uniquement aux chiens du groupe 7 : Britanniques et Continentaux identifiés au fichier central canin (puce ou tatouage). Les chiens sont répartis en 3 classes : classe jeunes, classe chasseurs, classe experts.

-classe jeunes : Chiens de maximum 24 mois au 30 juin de l'année en cours hors trialers S.C.C. et titulaires du podium de l'année précédente.

-classe experts (anciennement travail) : Tout chien trialer S.C.C. ou ayant obtenu un podium du challenge classe chasse dans sa carrière.

-classe chasseurs : Tous les autres chiens dont ceux ayant obtenus le podium en classe jeune l'année précédente sauf s'ils sont trialers S.C.C.

Tout chien non L.O.F. issu d'un croisement avec un britannique ou dont l'origine uniquement continentale est inconnue ; devra concourir avec les britanniques.

Les chiennes en chaleur pourront concourir à la fin de leur concours, pour ne pas gêner les autres concurrents. Bien sur, toute déclaration dans le cas des chiens trialers S.C.C. et des chiennes en chaleurs sera faite sur l'honneur par les concurrents. Nous demandons donc aux concurrents, de l'honnêteté. Toute tricherie prouvée entraînerait l'annulation des notes et récompenses obtenues.

Le fait de participer à la manifestation engage la seule responsabilité des participants lors de tout accident causé par eux ou leur(s) chien(s).

2- REGLEMENT DES PARCOURS :

Le chien sera jugé selon sa quête (avidité de chasse, exploration du terrain, style inhérent à sa race) ; sa façon de couler et de prendre l'émanation (style inhérent à la race) son arrêt (fermeté et style inhérent) et la sagesse à l'envol et au feu. Trois barèmes de notation différents seront disponibles suivant la classe d'engagement. Durant la présentation le chien ne devra porter aucun artifice (collier de dressage, collier factice, collier de repérage, collier anti-aboiement...) et il ne pourra être conduit qu'à la voix et au sifflet.

Nous distinguerons deux types de parcours :

-Le solo : pour les classes jeunes et chasseurs.

-Le couple pour la classe experts (anciennement travail).

Déroulement des parcours solo :

Un oiseau, perdrix ou faisan au choix des organisateurs (même espèce gibier pour toute l'épreuve), est posé endormi en fin de parcours toujours à la même place. Le chien est lâché en face à bon vent avec son conducteur et un juge, il doit quêter, arrêter l'oiseau, couler si nécessaire attendre son conducteur (sauf si l'oiseau part de lui-même sans y être poussé par le chien) et si possible être sage à l'envol et au feu (pistolet d'alarme). Le chien peut être rattaché à la fin de l'arrêt avant l'envol, mais tout chien rattaché n'obtiendra que

la moitié des points attribués à la sagesse si sa laisse reste détendue et aucun si elle est tendue. Tout chien appuyé avant et pendant son arrêt ne pourra obtenir qu'un maximum de la moitié des points attribués pour l'arrêt. Tout chien appuyé à l'envol ou au feu qui resterait sage ou ferait quelques pas sera sanctionné du ¼ des points attribués à la sagesse. Tout chien méritant arrivant après le départ naturel d'un oiseau refera son parcours avec un autre oiseau. Tout chien non méritant (« manquant de chasse ») arrivant après le départ de l'oiseau sera mis en présence d'un autre oiseau en laisse sans être classé, les chiens ayant peur du feu seront éliminés.

Barème de notation classe jeune :

- Avidité de chasse : 4 points**
- Quête régularité allure: 3 points (dont style 1 point)**
- Prise d'émanation : 2 points (dont style 0.5 point)**
- Arrêt et coulé éventuel : 9 points (dont style 2 points)**
- Sagesse envol : 1 point**
- Sagesse feu 1 point.**

Barème de notation classe chasse :

- Avidité de chasse : 4 points**
- Quête régularité allure: 3 points (dont style 2 point)**
- Prise d'émanation : 2 points (dont style 1 point)**
- Arrêt et coulé éventuel : 8 points (dont style 2 points)**
- Sagesse envol : 2 point**
- Sagesse feu : 1 point.**

Déroulement des parcours de couple :

Les couples jugés par le collège des juges partiront après la fin des solos, pour chaque parcours deux oiseaux non endormis seront posés au hasard sur le terrain, la mise en présence sera conditionnée par le comportement des oiseaux et le travail des chiens.

Les parcours dureront de 5 à 10 minutes, à la convenance des juges.

Les conducteurs devront être au coude à coude le jury suivra derrière au pas de promenade sans s'arrêter pour attendre les chiens s'ils vont trop loin sur les cotés.

La conduite devra être sobre pour ne pas gêner l'autre conducteur. Le chien devra être dans la main même en cas de faute de l'autre chien.

Le chien provoquant l'envol d'un oiseau par sa quête sera éliminé et ne pourra servir que de bail.

Le patron spontané sera préféré pour les britanniques, mais l'appui de celui-ci à la voix sera toléré.

Chez les continentaux l'appui du patron pourra être systématique. Lorsqu'un chien est à l'arrêt, sans que l'autre ait pris un arrêt simultané sur un autre ou le même oiseau, le conducteur devra attendre que le chien de son concurrent puisse en prendre connaissance avant de servir afin de vérifier le patron du chien concurrent. Le concurrent devra amener quant à lui son chien vers l'action au plus vite. Tout chien refusant un patron à la vue de son concurrent à l'arrêt, ou à l'ordre, sera éliminé et ne pourra que servir de bail à l'autre chien.

Lorsqu'un chien vole un point si le chien qui était à l'arrêt part à l'envol et s'immobilise à l'ordre il garde le bénéfice de son point. Sinon en règle générale le non respect de l'envol et du feu sera éliminatoire un appui à la voix sera toléré mais son utilisation divisera par deux la note de l'arrêt et coulé qui sera noté sur 4 au lieu de 8 si un conducteur se sert de la laisse sur un arrêt le chien sera éliminé. Un chien patronnant sera systématiquement rattaché par son conducteur pendant que l'autre chien sera servi.

Un chien servi dont le coulé ne sera pas concluant sera rattaché par son conducteur puis relancé avec son concurrent. Si deux chiens sont à l'arrêt simultané sur le même oiseau le juge choisira en son âme et conscience celui qui lui semble le plus près de l'oiseau pour être servi et fera rattacher l'autre. Si les arrêts simultanés sont à deux endroits différents, les deux chiens devront être servi : d'abord celui qui à arrêté le premier s'il y a un léger décalage de temps, où le plus près du jury si les actions se déroulent dans le même instant. Le chien sera rattaché à chaque arrêt servi.

Tout chien rompant son arrêt pour couler avant d'être servi sera considéré « en quête », son concurrent pourra rompre son patron.

Pour obtenir une notation sur 20 points le chien devra arrêter attendre son conducteur et être sage à l'envol et au feu sans être éliminé sinon il sera noté sur 3 points.

Barème de notation de la classe expert (chiens non éliminés) :

- Avidité de chasse : 3 points
- Quête régularité allure : 6 points (dont style 4 points)
- Prise d'émanation : 3 points (dont style 2 points)
- Arrêt et coulé éventuel : 8 points (dont style 4 points).

Barème chiens éliminés ou sans occasion : entre 0 et 3 points suivant le parcours.

3-REGLEMENT DU CHALLENGE :

Lors de la dernière épreuve de l'année le challenge U.S.O.F.E.C.C. sera attribué et l'on désignera le Lauréat U.S.O.F.E.C.C.

a-Classes jeunes et chasseurs :

Les points de chaque épreuve de l'année seront ajoutés pour créer un classement du challenge. Des podiums seront formés ainsi des chiens ayant obtenu le plus de points à condition que les dits chiens aient atteints un minimum de 30 points. Le premier chien sera déclaré grand vainqueur du challenge de l'année, les deux autres vices grand-vainqueur.

Ces chiens devront obligatoirement concourir à partir de l'année suivante :

- les « jeunes » en classe chasseurs (sauf s'ils deviennent entre temps trialers à la S.C.C. ils seront d'office en classe experts).
- les « chasseurs» en classe experts.

b-Classe experts :

Les points de chaque épreuve de l'année seront ajoutés pour créer un classement du challenge.

Les podiums seront formés ainsi des chiens ayant obtenu le plus de points à condition que les dits chiens aient participés à au moins deux épreuves du challenge.

Ces chiens pourront continuer à concourir toute leur vie en classe experts.

c-Lauréat du challenge :

Chaque année un barrage sera organisé entre tous les grand-vainqueurs (présents le jour de la finale) pour définir lequel d'entre eux sera désigné Lauréat du challenge U.S.O.F.E.C.C. Les chiens seront jugés en couple suivants les allures le style et la mise en place sur le terrain. Un seul chien sera alors désigné Lauréat du challenge U.S.O.F.E.C.C. de l'année. La page internet du challenge s'ouvrira alors sur la photo du chien et de son propriétaire. L'année d'obtention suivie du nom du chien, de sa race et son sexe puis du propriétaire sera inscrite sur un trophée. Ce trophée fera le tour des épreuves et restera la propriété de l'U.S.O.F.E.C.C. une plaque commémorative sera remise à son obtenteur.